

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

11/12/2025

Présidence :**M. Julien PICHOT, Maire**Secrétaire de séance :**M. Robert DARIEN,**

Date d'affichage

11/12/2025

Participants :

**M. Julien PICHOT, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT,
M. Thierry DROUILLEAUX, M. Robert DARIEN,
M. Jean-Luc MARIETTE, M. Daniel MOREAU,
Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD,
Mme Jasmonde MARTIN.**

Absents excusés :

**Mme Frédérique SEVESTRE (Pouvoir à M. Daniel MOREAU),
Mme Evelyne GENECQUE,
M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (Pouvoir à Mme Cathy LUTRAT),
Mme Julie DE FRANCQUEVILLE (Pouvoir à M. Julien PICHOT).**

Objet de la Délibération :Absent :**M. Jean-André CAHUZAC.**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES 13 NOVEMBRE 2025 ET 10 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025_58

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025 a été diffusé aux élus municipaux, mis en ligne sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr, rubrique « Procès-verbaux du Conseil Municipal » et affiché sur le panneau municipal devant la mairie le 21 novembre 2025.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2025 a été diffusé aux élus municipaux, mis en ligne sur le site internet www.aunay-sous-auneau.fr, rubrique « Procès-verbaux du Conseil Municipal » et affiché sur le panneau municipal devant la mairie le 12 décembre 2025.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve les procès-verbaux des 13 novembre 2025 et 21 novembre 2025.

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 19/12/2025

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Julien PICHOT**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice
administrative*